

**GROUPE DE TRAVAIL SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS
 PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTÉ POUR LA RÉUNION DU 6 FÉVRIER 2020**

Annexe : document préliminaire des Coprésidents du Groupe de travail sur la transparence et l'établissement de rapports (WGTR)

Ouverture de la session et adoption du projet d'ordre du jour annoté

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les membres du WGTR auront la possibilité de faire part de leurs remarques concernant le présent projet d'ordre du jour annoté et de proposer des points supplémentaires à inscrire à l'ordre du jour sous la rubrique « Questions diverses ».

1. État d'avancement de la conformité aux obligations en matière d'établissement de rapports

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat du TCA donnera un aperçu général de l'état d'avancement de la production de rapports et des progrès réalisés par rapport à la précédente présentation de l'état d'avancement. Les Coprésidents inviteront ensuite les membres du WGTR à faire part de leurs points de vue.

2. Difficultés rencontrées dans l'établissement de rapports

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les membres du WGTR auront d'abord l'occasion d'échanger sur les éventuelles difficultés auxquelles ils sont confrontés pour soumettre des rapports initiaux et annuels fiables et en temps opportun, et de discuter des moyens d'aider les États Parties à relever ces défis. Les États Parties qui n'ont pas encore (complètement) satisfait à leurs obligations en matière d'établissement de rapports sont tout particulièrement invités à faire part des obstacles rencontrés les empêchant de produire un rapport.

*Par la suite, le Secrétariat du TCA informera les participants de la mise au point d'un système d'**assistance bilatérale et régionale concrète et volontaire dans l'établissement de rapports (soutien par les pairs)**.*

*Concernant la « **Stratégie de sensibilisation à l'établissement de rapports** », le Président de la CEP informera tout d'abord les participants de ses efforts visant à rappeler aux États Parties défaillants leurs obligations en matière d'établissement de rapports. Le Secrétariat du TCA informera ensuite les participants sur leur travail de sensibilisation à l'établissement de rapports. Un certain nombre d'États Parties feront ensuite une présentation sur leur mise en œuvre de projets VTF axés sur le respect des obligations en matière d'établissement de rapports (à confirmer). Enfin, tous les autres États Parties, représentants de la société civile et d'organisations régionales seront priés d'informer les membres du WGTR de toutes les séances d'information ou campagnes visant à promouvoir la production de rapports organisées depuis lors, sans oublier toutes les autres initiatives axées sur le renforcement du respect des obligations en matière d'établissement de rapports.*

*En ce qui concerne le **document de type « FAQ » sur l'obligation d'établissement de rapports annuels**, les membres du WGTR auront la possibilité de discuter des propositions de modification ou d'ajout de questions et de réponses supplémentaires qui ont été soumises.*

En ce qui concerne les modèles de rapport, les membres du WGTR seront invités à envisager des ajustements aux modèles de rapport jugés nécessaires pour résoudre les incertitudes et les incohérences. Ceci visera à assurer la compatibilité entre l'outil de déclaration en ligne et la base de données publique consultable proposée, qui permet d'effectuer des requêtes et d'extraire des données, en tenant également compte de la question de la comparabilité des données dans les rapports annuels (voir également le point 6 de l'ordre du jour). À cette fin, les Coprésidents du WGTR présenteront le bilan des commentaires et suggestions à l'Annexe A du rapport des Coprésidents du WGTR à la CEP5, et le Secrétariat du TCA présentera un document identifiant les ajustements qu'il jugera nécessaires.

Concernant le document intitulé « Mesures nationales visant à faciliter le respect des obligations et des engagements en matière d'établissement de rapports internationaux », il sera demandé aux membres du WGTR d'envisager de poursuivre l'élaboration du document.

3. Rapports de fond et questions de transparence

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les membres du WGTR auront d'abord la possibilité de soulever des questions de fond relatives à l'obligation de rendre compte du Traité qui mériteraient d'être examinées par le WGTR, en d'en débattre.

Concernant le projet visant à faciliter l'identification des armes classiques au sens de l'article 2 (1) du Traité dans le Système harmonisé de la classification douanière des marchandises, les Coprésidents du WGTR informeront les participants des mesures prises depuis la CEP5.

Concernant la question de la comparabilité des données dans les rapports annuels, les participants auront la possibilité de partager toute proposition visant à faciliter la comparaison et l'analyse des données figurant dans les rapports annuels.

4. Mécanismes institutionnels de partage des informations

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les membres du WGTR se verront offrir la possibilité de présenter et de débattre des mécanismes, des processus ou des formules facilitant le partage d'information qui sont requis ou encouragés par le Traité, tant au niveau décisionnel qu'au niveau opérationnel (voir également le point 6 de l'ordre du jour).

En ce qui concerne la plateforme d'échange des informations dans la partie confidentielle du site web du TCA, les Coprésidents du WGTR présenteront les objectifs essentiels proposés pour la plate-forme et inviteront ensuite les membres à partager leurs points de vue.

Concernant l'approche à trois niveaux pour le partage des informations sur le détournement, les Coprésidents du WGTR informeront les membres de sa mise en œuvre générale et rendront compte des résultats de la deuxième réunion informelle entre les États Parties intéressés et les États Signataires pour discuter de cas concrets de détournement suspectés ou avérés.

5. Exploiter les informations tirées des rapports obligatoires

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les membres du WGTR auront l'occasion de présenter ou de proposer des projets de valorisation des informations provenant des rapports initiaux et annuels d'une façon permettant d'assurer le suivi de ces rapports, tout en prenant en compte les fonctionnalités de la plateforme informatique en cours d'élaboration (voir également le point 6 de l'ordre du jour).

6. Plateforme informatique : fonctionnalités favorisant la production de rapports et la transparence

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat du TCA fera le point sur les sujets suivants concernant le site web du TCA :

- *l'utilisation de l'outil de déclaration en ligne ;*
- *les consignes sur l'utilisation de la plateforme d'échange des informations ;*
- *le groupe consultatif informel des membres du WGTR ;*
- *la base de données consultable contenant les informations générées, notamment par le biais des rapports annuels, qui permet d'effectuer des requêtes et d'extraire des données.*

Les Coprésidents inviteront ensuite les membres du WGTR à faire part de leurs points de vue.

QUESTIONS DIVERSES
